



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N° 2021- 0189863/NUOI/EB

*Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères présente ses compliments aux missions diplomatiques accréditées auprès de l'Etat français et a l'honneur de se référer à la convention portant création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime, dont le texte a été adopté par l'Acte final de la Conférence de Kuala Lumpur le 28 février 2020, et dont la France est l'Etat dépositaire.*

*Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères remercie les Etats qui ont participé au processus de négociation visant à transformer l'Association internationale de signalisation maritime en organisation internationale qui s'est déroulé entre 2017 et 2020 et s'est achevé à Kuala Lumpur. Il salue particulièrement l'engagement du Maroc, de la Turquie et de la Malaisie qui ont accueilli les conférences diplomatiques aboutissant à l'adoption de la convention portant création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime.*

*Cette convention est ouverte à la signature de tous les Etats membres des Nations Unies à Paris depuis le 27 janvier 2021 pour une période d'une année qui s'achèvera le 26 janvier 2022. La création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime sera effective le quatre-vingt-dixième jour après la date du dépôt du trentième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion. A ce jour, elle a été signée par la France, les Pays-Bas, Singapour, la Malaisie, la Norvège et la Corée du Sud. Singapour est le premier Etat à l'avoir ratifiée.*

*La création de cette organisation internationale représentera une avancée significative dans la gouvernance des océans. Aussi, il est de notre intérêt commun de viser l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais possibles de la convention portant sa création.*

*Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères invite les missions diplomatiques accréditées auprès de l'Etat français à prendre l'attache du Protocole du MEAE – sous-direction du cérémonial – à Paris afin d'organiser la signature de leur gouvernement et à initier le processus de ratification.*

*Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler aux missions diplomatiques accréditées auprès de l'Etat français les assurances de sa haute considération.*



*Paris, le 21 avril 2021*